



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Conseil municipal

5 septembre 2019 à 20 heures

Étaient présents 12: Mesdames Marie-Cécile MACHON, Annick LECHOWICZ, Olga LERICHE, Sylvianne GONTHIER et, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Sébastien BUSSY, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Philippe HERBET, Bernard DUPAS et Florian LEGRAND.

Absents excusés 3 : Mme Ingrid GAMEZ, M Pascal DHOUAILLY et M. Eddy BOUBET.

Mme Marie Cécile MACHON est désignée secrétaire de séance.

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 6 juin 2019

• Travaux d'aménagement au hameau de « la pâturelle » et route du Cateau

La 3^{ème} et dernière tranche de travaux concernant l'aménagement des entrées de propriétés sera réalisée prochainement au hameau de « la pâturelle » et route du Cateau. Cela se concrétise par d'une part l'aménagement des entrées de propriété et d'autre part par l'amélioration des espaces verts et des abords. Les riverains sont à juste titre impatients d'obtenir une amélioration de leur cadre de vie.

M le Maire informe l'assemblée que le Département du Nord accorde une subvention à hauteur de 47 950 € au titre de l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs 2019 pour le projet d'aménagement des fossés le long de la RD 2643. Une procédure d'appel d'offre simplifiée sera mise en place pour le choix des entreprises.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de la mise en place d'une telle procédure et mandate M le Maire pour la réalisation de ladite procédure (publicité, signature, réunion de la commission d'appel d'offre).

• Notification modification des statuts du SIDEC

Le Comité Syndical du SIDEC demande à ce que le Conseil municipal délibère sur l'adoption des nouveaux statuts adoptés lors de la séance du 8 août 2019.

A l'unanimité le Conseil municipal adopte les nouveaux statuts du SIDEC.

• Noréade Sian Siden Adhésion de communes

Le SIAE de CHIVY LES ETOUVELLES, ETOUVELLES et LAVAL EN LAONNOIS (Aisne), les communes de BOUSSIERES EN CAMBRESIS de PRONVILLE EN ARTOIS D'ETAVES-ET-BOCQUIAUX et CROIX-FONSONNE et BEURAIN demandent d'adhérer au syndicat SIDEN-SIAN.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable aux demandes d'adhésion au SIDEN-SIAN.

• Balayage des bandes cyclables en agglomération – Convention

La route du Cateau dispose d'une bande cyclable. C'est avec l'aide accordée par le Conseil départemental qu'il va être possible d'établir une convention d'entretien du domaine public relative au balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération.

M. le Maire informe l'Assemblée que le balayage des bandes cyclables en agglomération relève du pouvoir de police du Maire (article L1122-2 du code général des collectivités territoriales), le Département intervenant hors agglomération avec un niveau de service qui correspond à trois interventions par an.

Le Conseil départemental a défini, par délibération du 29 juin 2018, une politique cyclable qui conduit notamment à la mise en place d'un schéma cyclable départemental.

Dans ce cadre, le Département a décidé de mettre en place une nouvelle politique volontarisme en matière de balayage des bandes cyclables, en agglomération, allant ainsi au-delà de ses obligations légales.

Par délibération du 3 juin 2019, le Conseil départemental a approuvé la possibilité de réaliser, à nouveau, la totalité du balayage des bandes cyclables, sur les routes départementales, dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants. Le département nous a adressé un projet de convention qu'il nous faut valider si toutefois nous souhaitons que celui-ci reprenne à son compte ces prestations de balayage en agglomération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention d'entretien du domaine public départemental relative au balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération.

• Eoliennes - Mairie de Carnières

La préfecture du Nord ordonne l'ouverture d'une enquête publique à CARNIERES sur l'implantation d'éoliennes sur leur commune.

Le Conseil municipal de Carnières s'oppose à une telle implantation qui a reçu un avis défavorable de la population après consultation. La société Energie Team souhaite poursuivre cette implantation. Le Conseil municipal d'Awoingt peut donner son avis sur cette implantation, en application de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

A l'unanimité le Conseil municipal émet un avis défavorable sur l'implantation d'éoliennes sur la commune de Carnières.

• Questions diverses

- le chemin piétonnier

La commission d'appel d'offre et le maître d'œuvres Pade se sont réunis.

Le lot 1 : aménagement paysager mobilier urbain

Le lot 2 : éclairage public

3 entreprises ont répondu pour chacun des lots.

Après examen des différents dossiers, la société Deltour a été retenue pour le lot 1 et la société Lavallard pour le lot 2.

Les travaux pourraient, dans le respect de la procédure, commencer début octobre.

- la rentrée scolaire

La rentrée des classes s'est parfaitement déroulée.

L'APE a offert café, jus de fruit et croissants.

L'école accueille un jeune enfant handicapé suivi par l'ADAPT.

Le prestataire des transports notamment scolaires a changé après la procédure d'appel d'offres mise en place par la CAC. Quelques ajustements sont encore nécessaires.

- Projet d'aménagement du réseau de la Direction Générale Des Finances Publiques

Les services des Finances Publiques procèdent à la mise en place d'une nouvelle organisation qui pourrait avoir d'importantes répercussions sur le fonctionnement notamment comptable des communes.

- Les élections municipales

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020.

- Elford

M Dherbecourt et Mme Machon ont assisté à la fête traditionnelle des épouvantails à Elford avec les présidents de nos associations Amitié Elford Awoingt Cambrésis et le comité de jumelage.

Les échanges vont reprendre avec l'école de la Source.

- Les travaux

La cuisine de la salle de fête a été modifiée.

Les caméras ont été installées ; tout le centre du village se trouve sous surveillance.

Seule la société Aril ayant répondu à l'appel d'offres, elle est désignée pour assurer le service périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement.

La séance est levée à 21 heures 30.

Pour le maire,
L'adjoint déléguée Marie Cécile MACHON

